

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE 27 juin 2026	
DATE DE CONVOCATION 21 juin 2026	
DATE D’AFFICHAGE 30 juin 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	23
PROCURATION(S)	9
VOTANTS	32
QUORUM	17
Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité	
Certifiée conforme et exécutoire. Notifiée aux intéressés.	
Le Maire	

Le **VINGT-SEPT JUIN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s’est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. LEGO, AVOLLÉ, COQUELET, BALUT, GHOU, BOUCAT, CORNILLEAU, NDIAYE, DELIKAYA, RABOTOT
Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, POUHÉ, DESLANDES, ALTUNTAS, BEHILIL RAMDANE, ABOKI, FOUAK NTONDELE, CADEIA, LAMBERT, DEBOISSY.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. DOUCOURÉ, GRESSENT, MARC, GUILLON, SVINH et Mme DORDAIN, YERLIKAYA, CARDONA GIL, VINCENT.

Était absent : M. AÏT BABA

Avaient donné pouvoir : Mme DORDAIN à Mme DESLANDES, M. DOUCOURÉ à M. CORNILLEAU, Mme YERLIKAYA à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à M. LEGO, Mme CARDONA GIL à M. DELIKAYA, M. MARC à M. JAMET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme VINCENT à Mme DEBOISSY, M. SVINH à Mme ROUSSELIN.

Mme Béatrice DEBOISSY
est nommée Secrétaire à l’ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, DONY, FOURCHÉ, VANHOVE, Mmes ECHARD-GOUBERT, JEZ, BARBEY, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS DE M. LE MAIRE

Par délibération n°26/04/04 du 8 avril 2026, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu’il a été amené à prendre à ce titre.

Délégation n°10 : ALIÉNATION DE GRÉ A GRÉ DES BIENS MOBILIERS JUSQU’A 4600 €

Décision n°DCM-2026-037 : Cession à la société GTE AUTO (n° SIRET :83881660100010), sise 14, rue Courtine à Val-de-Reuil (27100) pour un montant de 2 000 euros HT, les neufs véhicules suivants :

Numéro d'immatriculation	Type de véhicule	Kilométrage
BJ-428-KR	Clio	281 961
AF-217-AN	Clio	164 995
AF-410-WY	Clio	270 420
AE-856-JH	Clio	185 239
AE-284-QT	Clio	190 555
AF-915-AP	Clio	173 131
AF-225-SN	Mégane	154 463
AE-039-HF	Mégane	259 416
AF-295-SN	Mégane	154 746

Délégation n°16 : CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Décision n°DCM-2026-034 : Abroge et remplace la décision n°DCM-2026-026 portant délivrance de la concession dans le cimetière communal, Allée AR Emplacement 151 pour une durée de 50 ans.

Décision n°DCM-2026-040 : Renouvellement de la concession dans le cimetière communal, Carré T Emplacement 50 pour une durée de 15 ans.

Délégation n°22 : RENOUELEMENT D'ADHESION AUX ASSOCIATIONS DONT LA COMMUNE EST MEMBRE

Décision n° DCM-2026-014- relative au versement de la cotisation annuelle à l'association des Maires Ville & Banlieue de France

Association : Maires Ville & Banlieue de France

Montant de la cotisation : 1 897.05 €

Décision n° DCM-2026-039- relative au renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires de l'Agglomération Seine-Eure « AMASE »

Association : Maires de l'Agglomération Seine-Eure « AMASE »

Montant de la cotisation : 520,00€

Délégation n°23 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Décision n° DCM-2026-033 - demande de subvention auprès de la caisse d'allocations familiales de l'Eure dans le cadre de l'aide aux vacances enfants (AVE)

Sollicitation auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure, d'une subvention d'un montant à hauteur de 12 500.00 € dans le cadre de l'aide aux vacances enfants (AVE) pour soutenir financièrement le départ en séjour des jeunes.

Le présent compte-rendu de délégations sera transmis à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET